

Des jeunes conduisent sans permis et nous on devrait passer un examen médical après 70 ans ?

écrit par René Mary | 1 juillet 2025



La proposition de loi n°1147 déposée à l'Assemblée nationale veut imposer à toutes les personnes âgées de

70 ans et plus une visite médicale tous les 5 ans pour conserver leur permis de conduire.

C'est injuste. Disproportionné. Et profondément discriminatoire.

Les faits sont clairs :

- Les jeunes conducteurs âgés de 18 à 24 ans sont les plus souvent victimes d'accidents mortels sur la route : ils représentent 20% des tués, pour seulement 9% de la population française. Les 25-34 ans causent 23% des accidents mortels de la route. C'est 22% pour les 35-49 ans et 18% pour les 50-64 ans.
- Les automobilistes âgés de 65 ans et plus causent quant à eux environ 17% des accidents mortels de la route, ce qui en fait la tranche d'âge la moins accidentogène.

En réalité, cette proposition de loi ne repose sur aucune justification scientifique sérieuse. Elle émane d'une émotion, de drames qui ne devraient en aucun cas servir de prétexte à des mesures hâtives et punitives.

Ce projet vise une population simplement parce qu'elle vieillit, sans pour autant cibler les véritables situations à risque, ni offrir les accompagnements nécessaires.

Ce n'est pas une politique de sécurité routière. C'est une politique de mise à l'écart.

Les seniors, comme tous les autres usagers, ont besoin de conserver leur mobilité et leur indépendance : le permis de conduire est un outil essentiel de ce point de vue.

Puis, ne soyons pas dupes...

Début 2024, nous avons réussi à repousser une mesure semblable, qui visait toutes les tranches d'âge : en revenant à la charge en ciblant cette fois-ci les seniors (en dépit des statistiques incontestables !), comment ne pas voir une façon de mettre le pied dans la porte pour mettre fin au permis de conduire valable à vie ?

Car ce qui se joue aujourd'hui avec cette proposition de loi, c'est bien la remise en cause de notre permis de conduire, dont le renouvellement serait conditionné à une visite médicale.

Mais que peut réellement vérifier un médecin lors d'une consultation aussi arbitraire ? Son rôle n'est pas de juger vos compétences techniques de conduite sur une route ouverte, ni d'évaluer votre capacité à réagir à une situation d'urgence.

L'instauration d'une visite médicale obligatoire tous les cinq ans pour les seniors est une fausse solution à un vrai problème.

Certes, des changements physiologiques apparaissent avec l'âge, altérant à la fois les réflexes, la vision, l'ouïe et la motricité des conducteurs.

Mais tout le monde ne voit pas ses capacités se réduire au même rythme : l'âge n'est en aucun cas un indicateur fiable pour jauger l'aptitude à la conduite d'un individu.

[Source](#)